

Image not found or type unknown



cheque cadeaux et préavis

Par **Fpenet**, le **20/12/2021** à **20:14**

Bonjour,

Je suis salarié en CDD d'une entreprise depuis début septembre.

En novembre lors du CSE la direction a annoncé la distribution de chèques cadeaux pour tous les salariés.

Le 3 décembre j'ai posé une démission au profit d'un CDI, mon préavis sera fini le 22 décembre.

Le 6 septembre la direction a distribué les chèques cadeaux, j'étais en déplacement à ce moment-là, je ne les ai donc pas reçus.

Aujourd'hui quand je les demande à ma direction, elle me les refuse car elle dit que cela est réservé au salarié de l'entreprise au 31 décembre.

Est-ce légal ?

Si non que dois-je faire ?

merci.

Par **Marck.ESP**, le **20/12/2021** à **21:02**

Bonjour

Effectivement c'est une règle existant dans certaines entreprises...

Vous faire confirmer par un élu au CSE.

Par **Fpenet**, le **21/12/2021** à **11:56**

Bonjour,

Il n'y a pas de règlement du CSE il s'agit d'une entreprise de moins de 50 salariés.

Dans les fait la direction ne peux pas dire que les chèques cadeaux sont réservés au salariés dans les effectifs au 31 decembre et en meme temps distribué les chèques le 6 décembre.
De plus il n'y a pas de conditions d'ancienneté car des salariés moins anciens que moi en on bénéficié.

Donc je me pose des questions.

Par **Marck.ESP**, le **21/12/2021** à **21:11**

Notons que le fait de n'être dans l'entreprise que 3 mois dans l'année peut également être une raison.